



**CONSEIL DE SÉCURITÉ**  
**DOCUMENTS OFFICIELS**

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

**1555<sup>e</sup>** SÉANCE : 21 OCTOBRE 1970  
(PREMIÈRE RÉUNION PÉRIODIQUE)

NEW YORK

---

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Communiqué officiel .....	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . . ) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue en séance privée à New York, le mercredi 21 octobre 1970, à 16 heures.

*Président* : M. Gregorio LOPEZ-BRAVO  
(Espagne).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Burundi, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Népal, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

### Communiqué officiel

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général publie le communiqué ci-après, qui est distribué au lieu et place d'un compte rendu sténographique :

*“Communiqué final de la première réunion périodique du Conseil de sécurité*

“1. La première des réunions périodiques du Conseil de sécurité prévues au paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte s'est tenue le 21 octobre 1970, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. La réunion était présidée par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne et y ont assisté les Ministres des affaires étrangères de Chine, de Colombie, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, du Népal, du Nicaragua, de Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Vice-Ministre des affaires étrangères de Syrie et les représentants permanents du Burundi, de la Sierra Leone et de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

“2. A cette réunion, le Secrétaire général a fait une déclaration sur la situation internationale. Les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité ont procédé à un échange de vues sur les questions courantes intéressant la paix et la sécurité internationales. Ils ont donné l'assurance qu'ils ne ménageraient aucun effort pour trouver des solutions pacifiques aux différends et aux conflits internationaux existants, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

“3. En passant en revue les questions dont est actuellement saisi le Conseil de sécurité, les

membres du Conseil se sont également consultés sur les moyens de contribuer à un règlement politique pacifique au Moyen-Orient. Ils ont réaffirmé leur conviction que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, devait être appuyée et appliquée dans toutes ses dispositions et qu'à cette fin tous les intéressés devraient coopérer pleinement en un effort concerté pour favoriser l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

“4. Concernant les problèmes de l'Afrique australe, qui ont été examinés par le Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont réaffirmé leur volonté de continuer à rechercher les moyens pratiques conformes à la Charte qui permettraient aux peuples de cette région d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et de jouir des droits fondamentaux de l'homme dans la liberté et la dignité.

“5. Les membres du Conseil de sécurité ont déclaré que la capacité du Conseil d'agir efficacement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales devait être encore renforcée. Ils sont convenus que la tenue de réunions périodiques conformément au paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte était un pas important dans cette direction. Ils sont également convenus d'examiner la possibilité d'améliorer encore les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour favoriser le règlement pacifique des différends conformément à la Charte.

“6. Etant donné la responsabilité principale conférée au Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les membres du Conseil ont insisté sur l'importance qu'il y avait à aboutir rapidement à un accord sur les principes qui doivent régir les futures opérations de maintien de la paix conformément à la Charte.

“7. Il a été convenu que la date de la prochaine réunion périodique du Conseil de sécurité serait fixée par consultations entre les membres du Conseil.

“8. Les représentants du Burundi, de la Sierra Leone et de la Zambie ont réservé leur position sur le paragraphe 4. Le représentant de la Syrie a déclaré que la position de son gouvernement était indiquée dans la déclaration faite par sa délégation à la réunion.”

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---